



Sommaire :

- * Les vœux de la municipalité
- * Info
- * Manifestation
- * Echos des associations
- * Actualités
- * Le point sur...
- * Infos pratiques
- * Etat civil

Mensuel d'information communale de St Barthélemy,
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés
par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 20 de chaque mois**
Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy



BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS

DECEMBRE 2009 n° 161

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h



HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Jeudi	14 h 17 h 45
Vendredi	9 h 11 h 45
Samedi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45



LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE



Dans quelques jours nous allons tourner la page 2009.

Durant cette année tout n'a pas été simple pour nombre d'entre nous confrontés à une crise économique sévère, aux sournoiseries de la maladie, à la perte d'êtres chers.

Ainsi va la vie...

Soyons forts face à l'adversité, privilégions notre vie de famille, resserrons les liens qui nous unissent que ce soit dans notre vie privée, nos rapports de voisinage ou professionnels.

Soyons indulgents dans nos relations sociales.

Sachant bien que 2010 nous réserve de bonnes mais aussi de mauvaises surprises, partons avec un esprit positif.

Avant le coup de minuit du 31 prochain, l'ensemble de la Municipalité de Saint Barthélemy souhaite à chacune et chacun de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux les meilleurs.

Chaleureusement et de tout cœur : **TRES BONNE ANNEE 2010.**

La Municipalité

**La municipalité sera heureuse de vous accueillir nombreux
le vendredi 15 janvier 2010 à 19 heures
à la salle polyvalente pour ses vœux**



REFORME DES NATURALISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2010

Une réforme importante du processus de naturalisation est engagée.

Dorénavant toute demande de naturalisation s'effectue à la Sous Préfecture de Vienne.

Horaire d'ouverture : lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h et samedi de 8h30 à 11h30.

Elle accueille, réalise les entretiens individuels et instruit les dossiers de demande de naturalisation.

Cette nouvelle organisation permet :

- * l'égalité de traitement pour tous les demandeurs à la naturalisation
- * l'accélération de la procédure en termes de délais en évitant les demandes de compléments de pièces répétées.

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE CHAQUE PERSONNE DEPOSANT UN DOSSIER
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Information Sous Préfecture de Vienne

MANIFESTATION

BIBLIOTHEQUE de St BARTHELEMY

Assemblée générale le jeudi 14 janvier 2010 à 20h
à la Salle Tony Chabert



Bilan moral
Bilan financier
Divers
Clôture par le verre de l'amitié
Vous avez du temps libre
Vous voulez rencontrer les habitants,

les enfants du Village
Venez nous rejoindre

Danièle FRANDON



ECHOS DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE



Le samedi 5 décembre a eu lieu la vente de livres neufs. Danièle FRANDON et son équipe de bénévoles vous remercient de votre passage que nous avons voulu rendre le plus sympathique possible. Cette vente nous permet d'étoffer un peu notre budget.

Merci à tous.

Venez nous rejoindre à la bibliothèque.

Danièle FRANDON



TONIC'LOISIRS

Vous informe de la pratique de cours de Gymnastique Volontaire

-Séances toniques en musique rythmée et en toute convivialité-

Pour Adultes (Hommes et Femmes) et plus de 16 ans,

↳ renforcement musculaire, abdos,

↳ exercices cardio-respiratoires,

↳ stretching,

↳ steps.

Commencez l'année 2010 avec de bonnes résolutions ...

venez rejoindre les 20 participantes les Mercredis de 19 h 00 à 20 h 00

à la **Salle Polyvalente de ST BARTHELEMY**

(Un cours d'essai gratuit)

Tarif annuel : 70 Euros - Pour une inscription en Janvier : 50 Euros.

Renseignements : Christine AMIEUX - 04 74 79 70 55

Martine DALIVOUST - 04 74 84 89 44



Danièle FRANDON et toute l'équipe de bénévoles et salariés remercient les habitants de ST BARTHELEMY pour leur générosité lors de la vente des calendriers.

La vieillesse est devenue une cause nationale. Le souhait des personnes aidées est de pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible. Aussi nous y contribuons.

Merci à tous.

LES VŒUX DES CONSCRITS !

En cette fin d'année, nous remercions les habitants du village pour leurs participations à nos diverses manifestations (matinée diots-frites et concours de belote, tournée du 1er Mai, Vogue, Repas dansant d'halloween).

Votre soutien et votre confiance nous ont permis de relancer la tradition des conscrits.

Nos vœux pour 2010 sont de garder la même dynamique et la même convivialité à travers un programme qui reste inchangé et des conscrits toujours aussi motivés.

Ces derniers vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous font part de leurs meilleurs vœux.

Les Conscrits de St Barthélémy



Info

La section locale de l'AFIPAEIM remercie toutes les personnes qui ont répondu présentes à la matinée « choucroute dansante » du samedi 28 Novembre.

Les fêtes de fin d'année étant proche, nous vous proposons d'or et déjà un aperçu de nos manifestations pour l'année 2010 :

Tout d'abord, le **7 février** à la **salle des fêtes de Jarcieu**, un grand loto organisé par le CCAS de la commune. Une partie des bénéfices seront reversés à la section locale de l'AFIPAEIM .

La **traditionnelle fête d'été** aura lieu le **30 mai 2010**, comme chaque année à Saint Barthelemy, dans l'enceinte du clos Tardy. De nombreux stands et animations vous seront proposés. Vous pourrez également vous restaurer sur place.

Le **19 juin**, **assemblée générale départementale** de l'association qui aura lieu à la salle polyvalente de Pajay.

Nous rappelons notre contact sur la commune : Nathalie FRANDON tel 04 74 79 76 13

C'EST VOUS QUI LE DITES...



Boyot Jean-Claude

28 novembre 2009 vers 10h30

Coup de gueule.



Monsieur Le maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Usant du droit de « coup de gueule » proposé par la Gabusienne, je souhaite attirer votre attention sur les faits suivants : Durant la dernière semaine de novembre 2009, un employé communal a passé de nombreuses heures à entretenir les massifs bordant la voie piétonne, à droite en direction de Beaurepaire, à partir du rond point de la mairie.

Après cette intervention, ces massifs qui ont été **infects** toute l'année (de nombreux pieds d'ambrosie et autres plantes « indésirables étaient facilement visibles), étaient soigneusement nettoyés, toutes plantes arrachées, terre parfaitement ratissée.

Dès le vendredi matin 27 novembre il était facile de constater que comme après chaque entretien des ces massifs, des personnes marchaient dans la terre soigneusement ratissée. Ce vendredi matin, la taille des empreintes prouvait à l'évidence qu'il s'agissait d'enfants jeunes.

Ce samedi matin 28 novembre, presque tous les massifs sont copieusement piétinés, et là, il y a de grosses empreintes.

Si les élus ne peuvent faire respecter l'intégrité des massifs et le respect du travail effectué, pourquoi ne pas se rendre à plusieurs évidences :

- 1) Compte tenu du travail que cela représente, la commune est incapable de rendre ces massifs, et tous ceux situés tout le long de la route de Grenoble, agréables toute l'année, chacun sachant combien il faut travailler pour garder présentable notre environnement.
- 2) Quelques essais de fleurissement ont bien été tentés, mais sans suivi permanent, ils étaient voués à l'échec.
- 3) Chaque fois qu'il y a plantation ou entretien, systématiquement les massifs sont piétinés



Dans ces conditions, pourquoi ne pas goudronner ces massifs.

Je plains sincèrement les employés communaux qui voient hélas trop souvent leurs efforts réduits à néant.

J'ai personnellement arraché les plants d'ambrosie qui étaient devant ma propriété, mais raisonnablement je n'ai pas voulu aller plus loin.

Je suis aussi navré d'être très probablement le seul à m'exprimer sur ce sujet.

J'ai pourtant tenté de faire prendre conscience des ces anomalies à quelques personnes qui toutes « s'en foutent » éperdument, sont totalement indifférentes à l'état de notre village, ne sont pas choquées par les tessons de bouteilles qui jonchent les voies piétonnes.

Comme moi, ces personnes voient plusieurs fois par jour des gens piétiner les massifs, des mamans avec leurs enfants marcher dans les débris de verre dans une indifférence totale.

Espérant aider à améliorer l'image de notre village.



FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE

La 1^{ère} partie de saison arrive à sa fin, avec une évolution importante d'effectif.

Sur le plan sportif les résultats sont plutôt positifs.

Quelques dates à retenir

- * le 2 janvier 2010 TOURNOI EN SALL FEMININ A PAJAY
- * le 3 janvier 2010 TOURNOI SENIOR EN SALLE A PAJAY
- * le 17 janvier 2010 LOTO A LA SALLE DES FETES DE VIRIVILLE

Toutes ces dates, horaires et autres manifestations à venir tout au long de l'année 2010 sont sur le site internet

www.formafoot-bievrevalluire.com

ainsi que l'organigramme de FORMAFFOT BIEVRE VALLOIRE

La traditionnelle tournée des calendriers sera faite avant la fin de l'année 2009.

Veuillez leur réserver le meilleur accueil.

En vous remerciant.

Le conseil d'administration, les dirigeants, les éducateurs, les joueuses, les joueurs ainsi que les parents de Bievre Valloire souhaitent à la municipalité, aux associations ainsi qu'aux habitants de joyeuses fêtes et une bonne année 2010.



AIKIDO

Tous les membres du club d'Aikido vous souhaitent de très bonnes fêtes et vous invitent à les retrouver les mardis soir de 18h45 à 19h50 pour les cours enfants et à partir de 20h00 pour les adultes à la salle polyvalente de St Barthélémy.

A bientôt pour se rencontrer ou se retrouver.

Pierre Molly-Mitton



« C'est vous qui le dites ».

Coup de cœur, coup de gueule, la Gabusienne vous donne la parole. Une parole qui permet de revenir sur l'actualité, une parole qui concerne des sujets d'intérêt général et non particulier, une parole non anonyme.

Cette page est celle des particuliers, et non celle des professionnels du débat public, qui ont tous les jours des rubriques pour s'exprimer.

Tous les courriers, impérativement signés, doivent être adressés à la commission communication de la Mairie de Saint Barthélemy avec la mention « c'est vous qui le dites ».

Gislène PUPAT, Adjointe, commission communication



UNE NOUVELLE DEMARCHE EN LIGNE POUR DECLARER FACILEMENT LE CHANGEMENT DE SON NOM D'USAGE

La Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) a mis en place un nouveau service en ligne relatif au changement de nom d'usage.

Ce dispositif qui simplifie les démarches des personnes qui souhaitent changer de nom d'usage suite à un mariage, un divorce, ou encore une adoption permet d'informer simultanément plusieurs administrations du changement de son nom d'usage, et ce, via une seule déclaration sur Internet et sans avoir à envoyer de justificatifs.

▪ Comment procéder ?

Il est possible de déclarer en ligne le changement de son nom d'usage après avoir ouvert un compte personnel sur « mon.service-public.fr ». Cet espace est accessible depuis la page d'accueil du portail www.service-public.fr ou directement à l'adresse www.mon.service-public.fr.

▪ Liste des organismes informés

Dès à présent, l'usager peut informer en une seule démarche les services de l'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI), ceux des allocations familiales (CAF) et le bureau du Service national (BSN). D'autres partenaires rejoindront le dispositif progressivement, en commençant dans le courant de l'année 2009, par l'assurance vieillesse (CNAV) et le Pôle emploi (ex-Assedic/ANPE).

▪ Prix du service

Le service est gratuit.

Source maires de France supplément septembre 2009

L'actualité nous incite à développer un sujet d'intérêt majeur **LE JEU DU FOULARD**

En cette fin d'année, veillons à limiter ces accidents qui laissent les familles dans le désarroi et à faire de l'an prochain une année "responsable".

Le **"jeu du foulard"** est un étranglement volontaire, réalisé seul ou à plusieurs, dont l'objectif est de vivre une expérience, de connaître des sensations nouvelles.

Cette expérience, d'apparence anodine, peut avoir des conséquences très graves, pouvant aller de séquelles irréversibles à la mort.

Répandue dans le monde entier, la pratique du "jeu du foulard" est difficile à détecter car il ne s'agit pas d'un comportement violent ou suicidaire, mais simplement d'un jeu dangereux.

Il touche principalement un public d'enfants et d'adolescents de 4 à 20 ans.

Face à ce drame, les adultes responsables (parents, éducateurs, enseignants...) ont une seule arme efficace à leur disposition : **LA PREVENTION**.

*S'informer et informer pour mieux comprendre est essentiel.

*Rechercher les signaux d'alerte auprès des jeunes peut sauver des vies.

MIEUX COMPRENDRE CE JEU MORTEL

Le **"jeu du foulard"** sous toutes ses appellations, s'applique à une pratique innocente, généralement proposée par un copain ou un groupe d'amis.

Une hyperventilation forcée obtenue par quelques flexions rapides des jambes et de grandes inspirations.

Puis un blocage de la respiration, assorti d'une pression sur les carotides, voire d'une forte compression du sternum.

Un évanouissement se produit, précédé d'une sensation de type hallucinatoire.

Certains "pratiquants" deviennent dépendants.

LE DANGER EST EXTRÊME

toute tentative, qu'elle soit effectuée en groupe ou en solitaire, peut entraîner des séquelles irréversibles et un arrêt cardiaque.

Le "jeu du foulard" peut entraîner une dérive solitaire, après avoir testé le jeu à plusieurs, le jeune peut être tenté de renouveler l'expérience à l'aide d'un lien quelconque, le risque devient alors majeur. Personne ne pouvant alerter les secours en cas d'étranglement prolongé après la perte de connaissance.

QUI EST TOUCHE ?

Cette pratique présentée comme "anodine" peut toucher tout enfant, qu'il soit "initié" sous la pression d'un groupe, influencé par (une lecture, un film, un site Web incitatif) ou intrigué par une découverte en solitaire.

La population concernée est vaste, de 4 à 20 ans, **garçons et filles de tout niveau social.**

"L'initiation" débute souvent en primaire, parfois en maternelle.

MORT ET SEQUELLES A VIE

Les premières évocations d'accidents datent des années 1950.

Plusieurs jeunes garderont définitivement des séquelles, plus ou moins importantes, du coma dans lequel ils ont été plongés (crises épileptiques, paralysies et état végétatif irréversible).

SIGNAUX D'ALERTE DISCRETS MAIS A REPERER

Quelques détails peuvent alerter les parents :

- *Traces suspectes sur le cou (parfois camouflées)
- *Lien, corde, ceinture, traînant sans raison auprès du jeune
- *Maux de tête parfois violents, récidivants, douleurs auriculaires
- *Diminution de concentration
- *Rougeurs suspectes au visage
- *Bruits sourds dans la chambre ou contre le mur (chute dans le cas d'une pratique solitaire)
- *Questions posées sur les effets, les sensations, les dangers de strangulation.

INFORMATION MEDICALE

STRANGULATION

La strangulation (étranglement) amène à la suffocation suivie d'une syncope. Un arrêt cardiaque est possible à tout moment. Avant la perte de connaissance, la personne peut ressentir plusieurs sensations : étourdissements, impression de déplacement du plancher ou des objets environnants, points lumineux devant les yeux, vision floue, bourdonnements d'oreilles

ANOXIE CEREBRALE

L'anoxie cérébrale est une privation d'oxygène. Les conséquences varient selon sa durée et son intensité : lenteur mentale, céphalées souvent intenses et persistantes, somnolence, tremblements et secousses musculaires, convulsions, crises épileptiques, amnésie, coma plus ou moins profond, décès.

POURQUOI EN PARLER AUX JEUNES

Une explication très précise des risques et conséquences dramatiques est dissuasive.

Par contre le silence ou des explications édulcorées développent le fantasme et donc une attirance possible.

PREVENTION EFFICACE

Une fois avertis des risques encourus, enfants et adolescents cessent généralement un jeu dont ils ne mesuraient pas le danger.



LA PREVENTION EST REALISABLE A DEUX NIVEAUX

***Les parents** peuvent participer activement en dehors du contexte scolaire. Ils sont les mieux à même de repérer les comportements à risques de leurs enfants et de leur fournir l'information nécessaire.

***Les intervenants scolaires** (enseignants, surveillants, infirmières...) doivent appréhender la réalité de cette pratique afin de pouvoir mener des actions d'information adaptées dans l'établissement.

APEAS : L'association dispose de supports pédagogiques de prévention :

*Une brochure grand public.

*Un clip de prévention d'une durée de 8 mn.

*Un CD audio.

*Un vidéo clip.

*Une méthode de prévention à l'usage des professionnels sera prochainement disponible.

Source Internet, Gishlène PUPAT, Commission Communication.



DONNEZ VOTRE SANG

Ou êtes vous?

Au travers d'un simple geste, des donateurs aident à combattre la maladie, à vivre, tout simplement. Le témoignage suivant est également l'occasion de comprendre la nature des besoins en produits sanguins et de ne pas oublier que le sang est un "médicament".

Virginie « Le seul mot qui me vient à l'esprit est simplement merci ! Merci à vous, donneur de sang, qui allez peut-être lire ces lignes et qui m'avez sauvé la vie, le 29 décembre dernier. Ce jour-là, je suis partie à la maternité pour aller donner naissance à ma petite Coline. Tout a basculé : hémorragie de la délivrance. Les médecins ont pratiqué une embolisation et j'ai été transfusée de 11 poches de concentré de globules rouges, 6 poches de plasma, 1 concentré de 6 unités plaquettaires, et 2 de clotagène (médicament dérivé du sang). Sans cette transfusion, je ne serai plus là aujourd'hui. Même si on se sait mortel, on pense toujours que ce genre d'accident de la vie ne peut pas nous arriver. Comment aurai-je pu imaginer frôler la mort en donnant la vie ? Ce bonheur d'être vivante, je vous le dois à tous, vous qui venez généreusement, anonymement, offrir votre sang. Puisse mon témoignage encourager d'autres personnes à venir faire ce geste. »

Le don du sang face à la grippe A

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1 bat actuellement son plein en France, le nombre des receveurs de produits sanguins ne faiblit pas dans les établissements de santé. L'EFS vous informe ici des conditions pour donner son sang.

Vous pouvez vous rendre sur un site fixe ou une collecte mobile de l'EFS, en respectant les conditions permettant le don du sang :

* Si vous êtes atteint de la grippe A, vous devez attendre la fin des symptômes, puis attendre 14 jours avant de pouvoir donner votre sang.

* Si vous venez de vous faire vacciner, vous pouvez donner votre sang. Etre vacciné n'est effectivement pas une contre-indication médicale au don du sang.

Rappel des principales conditions pour donner son sang.

Vous pouvez donner votre sang :

De 18 jusqu'à 70 ans (de 18 jusqu'à 65 ans pour un don de plasma ou de plaquettes)

Si vous êtes reconnu(e) médicalement apte au don par le médecin de prélèvement

Si votre poids est au moins égal à 50 kg

Si votre taux d'hémoglobine est suffisant

(si vous êtes nouveau donneur, un dosage sera effectué).

Pour un premier don, vous devez :

Vous munir d'une pièce d'identité

Après 60 ans, celui-ci est nécessairement soumis à l'appréciation d'un médecin de l'EFS.

7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques,

7 jours après des soins dentaires (sauf soin de carie : 1 jour),

14 jours minimum après un épisode infectieux,

4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria),

4 mois après une intervention chirurgicale.

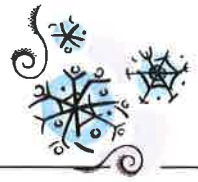
L'établissement français du sang (EFS) doit prendre toutes les mesures pour que le don de sang soit aussi sûr que possible pour le malade, en particulier vis-à-vis du risque de transmission d'une bactérie, d'un virus, d'un parasite ou de substances dangereuses. Il doit également veiller à la santé des donateurs. Pour ces deux raisons, il existe des cas pour lesquels il n'est pas possible de donner son sang.

Pour toute information, il convient de s'adresser à l'Etablissement français du sang, ou aux établissements de transfusion sanguine, ou à la Fédération française des donateurs de sang bénévoles, ou aux équipes mobiles.

Source ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG, Commission de la Communication



LE POINT SUR...



Il est bon de considérer le chemin parcouru... tout en ayant à l'esprit celui qui reste à faire. La fin d'une année, même si elle est un moment comme les autres dans le fil du temps, est propice pour faire le point. Je me propose d'aborder ici des sujets qui concernent la Commission Environnement et Sécurité.

Aménagements de la R.D.519

Dans le n°151 (janvier 2009) de « La Gabusienne » je vous faisais part de la nécessité de sécuriser la partie de cette route comprise entre le carrefour chemin de la Barrière/voie desservant le centre commercial « Le Suzon » et le rond-point de notre école.

Une **étude de faisabilité** a ensuite été effectuée. Un ensemble de solutions cohérentes a ainsi été défini :

- instauration d'un trottoir séparé de la chaussée par une bande végétalisée en alternance avec des segments de barrières, le long du côté sud, de plus en plus utilisé par les piétons,
- diminution de la largeur des bandes roulables à 2,75m,
- matérialisation du bandeau central de séparation des voies de 0,75m par bordures ou résine de couleur suivant les portions,
- création d'un rond-point au niveau du carrefour avec le chemin de la Barrière et la voie du centre commercial (en accord avec la commune de Beaurepaire, limitrophe),
- sécurisation du parking le long de la route à la hauteur du centre commercial et des accès des riverains, par une matérialisation appropriée des voies,
- création d'un plateau surélevé au niveau des arrêts de cars scolaires en face du lotissement « Le Clos Vert »,
- aménagement de passages piétonniers pour traverser,
- adaptation des vitesses autorisées.

Cette nouvelle configuration par l'établissement de nouveaux dispositifs, par son effet de resserrement et par la rupture de la perspective uniforme des côtés, donnera un aspect plus urbain à l'ensemble. Elle incitera les usagers motorisés à modérer leur allure.

L'ensemble du projet va être à présent communiqué au Conseil Général (Direction des Routes) afin d'étudier les modalités techniques et financières de sa réalisation.

Points d'apport volontaire

L'augmentation du nombre de points de collecte est nécessaire dans la prévision de la progression attendue du volume des déchets recyclés.

En ce qui concerne la plate-forme à installer au centre commercial « Le Suzon », après concertation avec la Municipalité de Beaurepaire (et en accord avec le SICTOM), nous avons convenu que la mise en place du socle devant accueillir les containers (soubassement et surface recouverte d'un enrobé) sera à la charge de nos voisins. En retour, nous assurerons pendant une année la maintenance du lieu. Nous nous concerterons à terme pour redéfinir notre fonctionnement en prenant en compte les possibilités de chacun.

Pour le point prévu près de la Salle des Fêtes nous devons attendre un peu, le SICTOM ayant actuellement des problèmes de disponibilité à propos des containers.

Signalétique

La mise à jour de la signalétique est engagée; différents panneaux ont été mis en place : signalement de l'école, panneaux directionnels à l'intérieur du village, panneaux de limitation de vitesse. Il y a encore à adapter, harmoniser et compléter éventuellement.

Compostage de Montremont

Actuellement le système de pulvérisation du neutralisant d'odeurs en activité sur la plate-forme n'a pas une bonne efficacité. Des rampes périphériques avec déclenchement automatisé en fonction de l'orientation du vent vont être installées.

Il faudra continuer et faire progressivement aboutir ces différents dossiers.

En particulier, au cours de l'année qui vient, nous devons mettre en place la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères. A ce sujet une réunion publique est programmée pour le 2 février 2010.

Nous vous apporterons des précisions le mois prochain.

Bruno DANNONAY, Adjoint Commission Environnement et Sécurité



INFOS PRATIQUES



CARTOUCHES 38



RECYCLEZ VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES
NE LES JETEZ PLUS !

Professionnels
&
Particuliers

Satisfait
ou
Remboursé

Jusqu'à
60%
d'économie

Service de livraison
pour les PROFESSIONNELS

Remplissage Cartouches
Laser / Jet d'encre et
Toners photocopieurs
Génériques

TOUTES MARQUES

Déposez vos cartouches dans nos 3 POINTS RELAIS

VIENNE

Tabac Presse
LALIBELA

61 Cours Brillier
04.74.85.44.30

LA COTE
SAINT-ANDRÉ

Tabac Presse
Mr & Mme ARGOUÏ

64 Rue de la République
04.74.20.51.88

BEAUREPAIRE

Tabac
Mme CHARDON Estève

24 Rue République
04.74.54.51.40

84 avenue Gabriel Peri 38150 Roussillon Tél 04-74-29-97-10

OUVERT de LUNDI au VENDREDI
Le SAMEDI

DE 9H15-12H 14H15-18H30
DE 8H30 - 13H30

RE 011 0011



ETAT CIVIL



le 10 novembre 2009



est née Tyffène CHENAVIER

De Guillaume CHENAVIER

Et Vanéssa Laurence Renée BEGOT

Domiciliés 915 route de Grenoble

Félicitations aux parents

Le 26 novembre 2009



Monsieur REYNAUD Jean est décédé
dans sa 63ème année

Toute notre sympathie à la famille

Le 29 novembre 2009



Monsieur BELISSARD Martial est décédé
dans sa 72ème année

Toute notre sympathie à la famille



LE BARREAU DE VIENNE 41 AVOCATS

Professionnels des droits de la famille, travail, commercial, pénal, civil,
administratif, construction...

Compétent sur l'ensemble du territoire national, de l'Outre-Mer et de
certains pays européens.

Des consultations gratuites à VIENNE et VILLEFONTAINE.

Vous êtes assuré de trouver en votre avocat un professionnel du droit
dont la compétence est garantie par ses diplômes et une formation,
continue obligatoire.

Lorsqu'il prête serment, votre avocat s'engage à exercer sa profession
avec dignité, conscience, indépendance, probabilité et humanité.



Maison de l'Avocat

2, Place Charles-de-Gaulle, 38200 VIENNE
tel 04 74 78 05 58/ fax 04 74 85 36 66

www.avocats-vienne.com

Marie-Hélène DUOUX

Aide soignante

☎ 06.66.93.16.50

Franck MENABREA

Aide soignant

☎ 06.70.67.41.78

SOINS & AIDES A DOMICILE



POUR PERSONNE DEPENDANTE - PRISE EN CHARGE POSSIBLE

Beaurepaire
Saint-Barthélemy

(Agglomération nous consulter)

www.adom38.com

Factodomia

Service et Assistance aux Particuliers

50 %
D'avantage
fiscal

En Bièvre Valloire

Société agréée de service à la personne,
FACTODOMIA vous accompagne dans votre quotidien,
dans les domaines suivants :

**SOUTIEN SCOLAIRE
JARDINAGE - BRICOLAGE
TAILLE DE HAIES
ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Ainsi que :

**MENAGE - REPASSAGE
LAVAGE DE VITRES
COURSES
GARDE D'ENFANTS**

Pour tout renseignement 7 j / 7 de 6 h à 22 h

Tel : 06 88 11 28 34

Agrément National de service à la personne : N°210308/F/069/S/027